CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

AVIS N° 2021/53

adopté à l'unanimité des membres votants (16)

le 10 décembre 2021

<u>Objet</u>: avis concernant le renouvellement du plan de gestion de la Réserve naturelle nationale des vallées de la Grand-Pierre et de Vitain (41)

- Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 A et R. 411-22 à 29 relatifs au CSRPN ;
- Vu les articles L. 332-9, R. 332-23 et suivants du Code de l'Environnement ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 2017 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;
- Vu la présentation en séance du plan de gestion, faisant suite à l'envoi du dossier préalablement à la réunion du conseil ;
- Vu les discussions en séance du 10 décembre 2021, faisant suite à cette présentation ;

Le CSRPN émet un avis favorable sur le plan de gestion 2021-2030.

Le Président du CSRPN,

Philippe MAUBERT